

101 SECURITE PRIVEE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 6.000 Euros
Siège social 43 bis, avenue de Lénine – 92000 NANTERRE
500 459 896 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2010

L'an deux mil dix
et le lundi premier mars
à 18 heures.

Monsieur Stéphane GROSS, associé unique de la société 101 SECURITE PRIVEE,

STATUANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT

- 1.- Cession de parts sociales
- 2.- Modification corrélative des statuts

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES

DECISION

L'associé unique, pour tenir compte d'un acte de cession de parts intervenue entre lui même, d'une part, et Monsieur Joseph MEZGUINI d'autre part, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLE Euros (6.000 €) et divisé en 600 parts sociales de 10 Euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 600 attribuées aux associés en rémunération de leurs droits respectifs, de la manière suivante :

- Monsieur Stéphane GROSS	
à concurrence de TROIS CENT DIX PARTS, numérotées 1 à 310	310 parts
- Monsieur Joseph MEZGUINI	
à concurrence de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX PARTS, numérotées 311 à 600	290 parts
TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL.	600 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

spm

SC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et l'associé.


